

COMITE DIRECTEUR FEDERAL

PROCES-VERBAL N°6 DES 12 ET 13 DECEMBRE 2008

SAISON 2008/2009

Présents :

Membres du Comité Directeur Fédéral

Monsieur Serge DELOUTRE, Président

Christian ALBE, Lucie BAWEDIN, Maurice BOISSEAU, Monique BRUGIER, Frédéric CROS, Chantal DAVID, Valérie DELOUTRE, Claude GANGLOFF, Brigitte GEILER, André GLAIVE, Richard GOUX, Pierre JEANROT, Patrick LEGRIS, Danielle MARY, Daniel MINNE, Virginie MOINEAU, Jacques MOREAU, Gil PELLAN, David QUINTIN, Olivier SERRE (Secrétaire de Séance), Olivier SETRUK, Sylviane TROLARD, Nathalie VALLOGNES

Assistent :

Jean-Paul ALORO, Didier CHENOUN, Alain GRIGUER (Représentants de la Ligue Nationale de Volley)

Invités :

Florence BLANCHARD (Juriste FFVB), Annie PEYTAVIN (Membre de la Commission Médicale FIVB), Aline GEMISE-FAREAU Sylvie PICARD (chargée de mission Loisirs et Nouveaux Praticquants)

Jacques SHAW (CEV), Jean-Jacques KOENIG (AIFVB), Jean-Pierre FLEUTIAUX (CEV Beach), Robert FLANDIN (Chargé de Mission auprès du Trésorier Général), André LECLERCQ (FIVB), Hervé GOLFETTO (CCF), Eric COLAS (Secrétaire Administratif de la CCS), Jean-Marie SCHMITT, Directeur Technique National Adjoint

Excusés :

Edwige COYNAULT, Michel COGNE (Directeur Technique National), André GARCIA

1. INFORMATIONS DU PRESIDENT

Edwige COYNAULT ne souhaite pas continuer à s'investir au Comité Directeur Fédéral, étant très occupée par ses études. Le Comité Directeur Fédéral acte la démission d'Edwige COYNAULT et acte l'élection de Laurence LACHAISE au Comité Directeur Fédéral, suivante sur la liste de Serge DELOUTRE.

Gil PELLAN s'interroge sur la possibilité de remplacer au sein du Comité Directeur Fédéral. Cette possibilité sera vérifiée mais le principe de ce remplacement est acté s'il est statutaire.

Le Président souhaite la bienvenue à André LECLERCQ, représentant à la FIVB, absent lors du premier Comité Directeur Fédéral ainsi qu'à Jean-Pierre FLEUTIAUX, représentant de la FFVB à la CEV.

Eric COLAS et Florence BLANCHARD (Personnel Fédéral) sont également présents lors de cette réunion.

Le Président revient sur la décision d'organiser les Comités Directeurs Fédéraux en province. Cela a permis ce matin une réunion particulièrement enrichissante avec le Bureau Exécutif de la Ligue Rhône-Alpes.

Le prochain Comité Directeur Fédéral aura lieu à Montpellier, celui d'après à Nantes.

Date de rédaction : 06/01/2009
Date d'approbation : Adopté par le CDF N°7 des 27/28 février 2009
Date de diffusion : 07/04/2009
Auteur : Daniel MINNE

Le Président a été reçu à l'Élysée et au Ministère de la Santé, des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative. Cela a permis de faire le point sur les dossiers et de s'assurer du soutien de l'État dans nos projets.

Nous avons obtenu satisfaction sur le poste de technicien de la Réunion. Il sera créé en 2009.

Concernant la convention d'objectifs, nous tenterons de passer parmi les premiers. Cela devrait permettre un paiement anticipé des subventions.

Concernant le montant de la convention, nous devrions pouvoir obtenir une reconduction avec seulement une faible baisse, alors que les baisses s'établiront entre 5% et 12% selon les disciplines.

Le Président a rencontré les responsables de la FFSU et de l'ANVB.

Il souhaite que l'ANVB apporte son soutien à la CCA et souhaite montrer que la FFVB reconnaît son existence.

Le Président s'est rendu avec la LNV et Patrick RACHARD à une réunion au Ministère de la Santé, des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative sur l'arbitrage. La situation des autres fédérations est très différente au regard de l'arbitrage, notamment au niveau des championnats professionnels. Toutefois, il est toujours intéressant de rencontrer les représentants des autres fédérations olympiques.

Le Président a rencontré notre organisme bancaire la FFVB. Il leur a proposé de devenir des partenaires de la FFVB.

Le partenariat Generali a été réactivé. Un peu de retard a été pris sur la signature en raison des élections au sein de la FFVB. Par la suite, la crise financière a posé problème. Le contrat a pu être signé la semaine dernière après plusieurs négociations. Le contrat principal est de 180.000 € mais des avenants sont prévus.

Le contrat Molten négocié par l'ancienne équipe est en cours de signature auprès de la Direction située au Japon.

Le contrat avec Mikasa est aujourd'hui en négociation. Une réponse devrait être donnée prochainement.

Le contrat ERREA a du être revu suite à des soucis contractuels avec ASICS. La question se règle peu à peu. Gil PELLAN indique qu'ASICS était dans un premier temps d'accord pour qu'un autre équipementier se positionne sur le secteur arbitrage. Le Président indique qu'il ne s'agissait pas d'une mise en cause mais d'une situation juridique nouvelle qu'il faut régler.

Un partenariat avec SHILTON pour équiper les administrateurs de la FFVB, ainsi que les cadres de la DTN pourrait voir le jour. Il permettrait de représenter la FFVB avec un costume de référence.

Le Président met l'accent sur l'importance, lorsque les administrateurs fédéraux représentent la FFVB, qu'ils portent bien leur dotation fédérale.

Le Comité Directeur Fédéral acte ce partenariat.

Le Président souhaite que les administrateurs de la FFVB puissent devenir des chefs de délégation des équipes de France. Dans ce cadre, une formation de chef de délégation sera organisée prochainement pour les administrateurs fédéraux par Annie PEYTAVIN.

Le Président veut rappeler l'importance et la qualité des relations de travail avec la LNV. Il exprime ses remerciements aux élus de la LNV pour leur travail quotidien pour l'avenir du Volley-Ball aux côtés de la FFVB.

Il précise que l'équipe fédérale peut encore bouger en fonction des besoins et des attentes de l'organisation.

2. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

2.1 PV CDF n°5 des 3 et 4 Octobre 2008

Page 7 Point 6.2 Statuts du CD « supprimer fédéral dans le § »

Danielle MARY indique que son intervention a été oubliée dans le tour des commissions.

Christian ALBE souhaite ajouter au point 4.1 qu'il a désapprouvé les propos d'André GLAIVE.

Nathalie VALLOGNES indique qu'elle n'était en accord qu'avec la première partie de la déclaration d'Hervé GOLFETTO.

Intégrant ces remarques, le PV est adopté.

2.2 PV des Commissions

2.2.1 - CCS n°2 : Le PV est adopté

2.2.2 - CCS n°3 : Le PV est approuvé

2.2.3 - CCEE n°1 du 10 octobre 2008 : Le PV est adopté

2.2.4 - CCBV n° 1 du 11 octobre 2008 : Sur le point 7, Lucie BAWEDIN estime que le dossier ne lui a pas été transmis mais que son avis lui a seulement été demandé.

Intégrant cette correction, le PV est adopté (un contre, une abstention).

2.2.5 - BE n°4 du 7 octobre 2008 : Point 3-3 – supprimer "fédéral" du §

Intégrant cette modification, le PV est adopté (2 contre).

2.2.6 - BE n°5 : Le PV est adopté

2.2.7 - BE n°6 du 28 octobre 2008 : Christian ALBE conteste la rédaction du point 5.4 « Or, elles doivent être évaluées en terme de comptabilité en HT, la TVA étant reversée. »

Serge DELOUTRE indique qu'il s'agit d'une erreur de sa part et s'en excuse auprès de Christian ALBE.

Gil PELLAN fait lecture au Comité Directeur Fédéral d'un mail qu'il avait reçu de Generali reprenant les chiffres sur lesquels Generali s'était engagé.

Le Président indique que le contrat n'avait alors malheureusement pas été signé.

Point 4.3. Bilan 2008

Christian ALBE indique que la phrase « Robert FLANDIN indique que le déficit 2008 devrait être contenu » n'a pas de sens.

Elle est remplacée par la phrase « Robert FLANDIN indique que le résultat 2008 devrait être positif et proche de 0 ».

Point 4.4

Christian ALBE s'étonne de l'intervention de Michel COGNE reprise dans le PV. Il estime que ces procédures existaient bien avant.

Le PV est adopté (2 contre)

2.2.8 - BE n°7 du 12 novembre 2008 : Point 3.1.3. Chèques cadeaux de fin d'année

Remplacer « le compte qui existe aujourd'hui comporte un solde positif » par « les retours sur les chèques restaurant pourront être mobilisés pour le financement des chèques cadeaux. »

Point 3.1.2 Remplacer « Soyez sport » par « Espoir banlieue »

Le compte rendu est adopté

2.2.9 - PV CCF n°1 : Le PV est adopté

2.2.10 - PV n°1 de la CCA : Le PV est adopté

2.2.11 - CCBV n°2 : Le PV est adopté

3. AFFAIRES INTERIEURES

3.1 Validation de la Commission des Agents Sportifs

La commission est validée.

3.2 Validation de la Commission Centrale Médicale

La composition de la commission est validée.

3.3 Validation de la Commission de Lutte Antidopage d'appel

La composition de la commission est validée.

3.4 Séminaire

Une réunion d'organisation sera tenue le 13 Janvier 2009. Elle sera chargée de définir trois débats à l'étude.

Gil PELLAN demande qui sera invité à ce séminaire. Le Président lui indique que les Présidents de Ligues Régionales, les Comités Départementaux, les administrateurs fédéraux et les responsables de la DTN seront invités.

3.5 Conseil national des Ligues

Le Comité Directeur Fédéral entérine la création du conseil national des Ligues le 17 Janvier 2009. Le point unique de l'ordre du jour est la création de ce conseil (organisation, règlement intérieur, ...). En fin de journée, le Bureau Exécutif viendra à la rencontre des Présidents de Ligue.

Le Président rappelle que cette création était un des axes importants de son projet.

Gil PELLAN demande si la création d'un conseil des Comités Départementaux voire même des clubs évoluant en nationale, est à l'ordre du jour.

Maurice BOISSEAU indique que dans un second temps ces créations pourront être envisagées. André GLAIVE indique que la place de la représentation des Comités Départementaux sera au cœur du séminaire.

Jacques SHAW attire l'attention sur la réforme des institutions (départements, régions) qui pourrait avoir des incidences sur notre organisation.

Cette création est adoptée (une voix contre).

3.6 Commission Centrale d'Arbitrage

La CCA a participé à deux colloques de l'AFCAM. Cette participation se révèle très riche et intéressante.

La CCA est saisie d'une demande de la LNV de désigner des délégués lors des matches Pro.

Concernant les arbitres, Robert FLANDIN indique qu'au 30/11/2008, les frais de déplacements ont été réglés aux arbitres.

Richard GOUX rappelle la procédure de triple-surclassement pour les joueuses minimes. Il rappelle que la licence n'est valable que jusqu'au 31 Janvier. A compter du 1^{er} Février, un second certificat médical simple doit être présenté avec la licence. Il demande à la CCA de rappeler cette procédure aux arbitres.

Pour les licences de jeunes, Claude GANGLOFF interroge la CCA sur la nature de la pièce d'identité à produire dans le cadre de championnats jeunes. Olivier SETRUK indique qu'une pièce avec photo est suffisante, même s'il ne s'agit pas d'une pièce d'identité officielle (carte de bus, de cantine, ... qui comporte le nom et une photo).

Jean-Pierre FLEUTIAUX revient sur l'intervention de la Poste au niveau des tenues d'arbitres. Gil PELLAN rappelle qu'il est à la disposition de la personne qui sera chargée de ce dossier pour lui faire part de son historique. Pierre JEANROT se chargera de réactiver ce dossier en lien avec Gil PELLAN.

3.7 Loisirs et pratiques associées

Suite à une initiative du sport entreprise, un questionnaire global sur les loisirs, les pratiques associées, les vétérans et le sport entreprise sera envoyé aux Comités Départementaux la semaine prochaine.

Suite au résultat de ce questionnaire, des propositions seront faites par le secteur loisir et pratiques associées.

3.8 Commission Centrale de Discipline

Un premier dossier a été envoyé par la CCA à la CCD. Certains dossiers de forfaits généraux devront également être traités.

3.9 Développement durable

Un travail de recensement est en cours. Des propositions seront faites prochainement.

3.10 CCS

3.10.1 Coupe de France senior

La situation est un peu confuse. Les forfaits et les mécontentements sont nombreux.

Un travail doit s'engager rapidement sur l'avenir de cette compétition.

Pour le tour de Coupe de France de Février, les équipes recevantes seront tirées au sort.

Le tirage au sort de la Coupe de France aura lieu le 6 Janvier à Cannes.

3.10.2 Indemnités de déplacement des arbitres en coupe de France

Il a été indiqué par erreur dans le PV n° 3 de la CCS que les indemnités de déplacement des arbitres seraient prises en charge par la LNV. Les indemnités de déplacement des arbitres seront à la charge des clubs sur le barème fédéral et non LNV.

Le Comité Directeur Fédéral approuve cette modification. La formule corrigée est jointe au présent procès verbal.

3.11 Sport entreprise

Le lieu de la finale nationale sera indiqué lors du prochain Comité Directeur Fédéral.

3.12 CRIT Poitou-Charentes Informatique

André LECLERCQ présente la télévision par Internet. Un travail est en cours avec le CRIT Informatique. Nous pouvons diffuser des images sur Internet et retransmettre des matchs en ligne.

Le CRIT informatique est en capacité de faire la production d'images.

Le Président demande au chargé de mission des affaires extérieures de travailler à une Web TV fédérale.

Didier CHENOUN félicite André LECLERCQ pour cette initiative. Le CRIT Informatique est le partenaire de la LNV. La web TV LNV sera prochainement en ligne.

4. FINANCES

Christian ALBE demande si les missions du Cabinet DEVIRGILLE changent et à quel coût. Le Président indique que les missions du Cabinet DEVIRGILLE ne sont pas modifiées.

4.1 Situation de trésorerie

Nous sommes plutôt dans une bonne période de l'année après l'entrée des licences et des engagements. Nous avons ouvert deux livrets pour remplacer les SICAV monétaires.

Sur les dettes des Ligues, environ 1 500 000 € sont encore dus à la fédération.

Certaines Ligues sont dans une situation plus difficile que d'autres, avec notamment une ligue qui n'a fait aucun versement.

Une relance sera effectuée rapidement aux ligues en retard. La saisie des clubs de ces ligues, afin qu'ils soient au courant de la situation est envisagée.

Le Trésorier Général remercie les ligues qui ont payé par anticipation leur dette en début de saison nous permettant d'être dans une situation de trésorerie moins tendue que prévue.

Les règlements auprès de nos fournisseurs sont régularisés.

Sur le bilan 2008, Christian ALBE estime que la gestion analytique n'est pas suffisante mais qu'une approche en comptabilité générale doit également être abordée. Le Trésorier Général lui indique que l'approche analytique n'exclue naturellement pas celle en comptabilité générale.

Concernant le contrat Generali, Christian ALBE constate que le nouveau contrat de partenariat relève une perte de 30 000 €. Le Président indique que la situation aurait pu être bien pire suite à la crise financière et que des avenants pourront être signés, mais il admet que le contrat est à la baisse.

Sur ce contrat, Gil PELLAN indique, au-delà des engagements de la direction de Generali, que nous donnons à Generali 200 000 € au titre de l'assurance de nos licenciés. Il estime que Generali nous prive par ailleurs de ressources futures en demandant à être présents sur les maillots de l'équipe de France. Gil PELLAN s'interroge sur la pertinence du partenariat avec Generali. Le Président rappelle que le contrat de partenariat n'a pas été modifié sur le fond et que l'opportunité qui a été donnée à Generali de renégocier est d'abord due au retard pris sur la signature du contrat.

4.2 Prévisionnel 2009

Le budget n'est plus effectué par masse mais par action. Il est encore en cours de réalisation sur la base des demandes des commissions centrales et de la DTN.

Sur la base de ces demandes, des arbitrages devront être réalisés sur la base notamment du contrat d'objectifs.

Le Président rappelle son souhait que le Trésorier Général et la Commission Centrale Financière travaillent sur un prévisionnel sur l'olympiade.

Christian ALBE demande si le bilan de la Ligue Mondiale 2008 est définitivement établi.

Gil PELLAN revient sur le dossier de Toulouse. Il se réjouit que le bilan 2008 soit positif mais ne comprend pas la méthode de travail pour 2009.

Le Trésorier Général rappelle que le prévisionnel 2009 n'est aujourd'hui qu'au début du processus. A ce jour, les demandes ont été inscrites mais les arbitrages n'ont pas été effectués.

Le Vice-Président chargé du Haut-Niveau et de la Formation rappelle que l'augmentation des demandes de la DTN est surtout due à un calendrier 2009 particulièrement chargé pour les équipes nationales féminines et masculines, seniors et jeunes.

Christian ALBE est du même avis que le Vice-Président chargé du Haut-Niveau et de la Formation. Il demande quelle sera l'augmentation des licences et de la redevance.

Le Président estime que nous ne pouvons pas continuer à augmenter chaque année le prix des licences et des redevances au coup par coup à chaque Assemblée Générale. Les augmentations potentielles seront proposées lors de la prochaine Assemblée Générale sur la base d'un prévisionnel sur l'olympiade.

Gil PELLAN comprend que l'année 2009 sera chargée en terme d'événements internationaux. Il comprend le projet de l'équipe sur le plan international mais pense que cela relève d'une intention. Pour lui, nous devons renoncer à la participation à certaines manifestations faute de moyens.

Le Vice-Président chargé du Haut-Niveau et de la Formation ne souhaite pas déroger au programme international : en 2009, il y a les Championnats d'Europe senior masculin et féminin, les Championnats d'Europe cadet masculin et féminin et les Championnats du Monde (en cas de qualification), les championnats du monde junior. Un pays comme la France ne peut pas ne pas participer à ces compétitions officielles car au-delà des messages négatifs envoyés à la CEV et à la

FIVB, cela entraînerait une démobilisation de tout notre système de Haut-Niveau. Or, ce système occupe une place fondamentale dans la politique du Ministère et de la convention d'objectifs.

André LECLERCQ rappelle que le budget des sports est en baisse de 10% et que les gels budgétaires commencent. La situation risque d'être plus difficile encore que prévue.

Gil PELLAN partage cette position.

Christian ALBE indique qu'il a de fortes craintes sur le prévisionnel 2009.

4.3 Bilan 2008

Robert FLANDIN indique que, dans le cadre des données dont il dispose et dans l'attente des derniers éléments de la DTN, le déficit s'établirait à 120 000 € en 2008. Suite aux derniers ajustements avec la DTN, le résultat devrait être proche de 0, voire positif.

4.4 Dettes des clubs

Un fichier commun Trésorerie, Commission Centrale Financière et Commission Centrale Sportive sera mis en place pour le suivi des dettes des clubs.

4.5 Etude de la poursuite de l'exécution de la décision rendue le 3 Septembre 2008 par le TGI de Créteil

Le Bureau Exécutif a suspendu la procédure à l'encontre de Monsieur Didier SAPIN-GUILBARD. Dans un souci d'unité et d'apaisement du Volley-Ball français, le Bureau Exécutif propose que cette procédure ne soit pas poursuivie et ne demande pas l'exécution de la procédure.

Nathalie VALLOGNES interroge le Président sur la démarche éventuelle de Monsieur Didier SAPIN-GUILBARD. Il lui répond qu'aucune demande n'a été introduite par Didier SAPIN-GUILBARD.

André GLAIVE et Olivier SERRE pensent que le monde du Volley-Ball doit se rassembler et qu'il est de la responsabilité de la majorité fédérale d'en finir avec des batailles du passé.

André LECLERCQ partage cette position.

Gil PELLAN estime que, dans l'intérêt de la discipline, la volonté d'apaisement est une bonne chose. Toutefois, les règles doivent être appliquées dans le cadre de l'intérêt général.

Il indique par ailleurs, en réponse à une intervention d'André GLAIVE, qu'il n'est pas dans une démarche critique mais participative. Nathalie VALLOGNES estime également qu'elle n'est pas dans une démarche d'opposition systématique.

Christian ALBE s'interroge sur la position de la Ligue Régionale Poitou-Charentes par rapport à la FFVB. Il indique par ailleurs que la procédure de Monsieur Didier SAPIN-GUILBARD a coûté de l'argent à la FFVB. Le Trésorier Fédéral indique qu'en effet, cette Ligue fait partie de celles qui sont en retard dans leurs versements envers la FFVB.

Le Comité Directeur Fédéral approuve la position du Bureau Exécutif (7 abstentions).

4.6 Frais de formation de Michel COGNE

Michel COGNE demande le remboursement de frais de formation qu'il estime dus par la fédération suite à des engagements pris par l'équipe précédente.

Christian ALBE estime qu'il n'a pas à donner de réponse alors que le dossier ne lui a pas été communiqué.

Gil PELLAN estime que cette demande est ancienne mais qu'il répondra par écrit au Président DELOUTRE dès qu'il aura connaissance des pièces du dossier.

André GLAIVE s'étonne de cette position qu'il estime être dilatoire.

Le Président se rapprochera de Christian ALBE et Gil PELLAN pour étudier ce dossier.

5. AFFAIRES EXTERIEURES

5.1 Ligue Mondiale

Chaque match est intégré sur deux villes afin de remplir les objectifs de remplissage des salles selon le cahier des charges de la FIVB.

Gil PELLAN s'interroge sur le partage des dépenses des matchs de Ligue Mondiale.

Le chargé de mission chargé des affaires extérieures indique que le budget sera généralisé entre tous les sites, avec des demandes de subvention locales. Il n'y a plus de redevance obligatoire par site.

Gil PELLAN rappelle que ces quatre dernières années, une redevance avait été mise en place justement en réaction à l'expérience antérieure où les sites ne jouaient pas obligatoirement le jeu dans les recherches de subvention à mettre au pot commun.

Il propose que le remplissage des salles soit la priorité et que les Ligues soient pénalisées en cas de défaillance de remplissage.

Hervé GOLFETTO estime qu'il fera, au niveau du match en Rhône-Alpes, les mêmes démarches que si cela n'était pas entré dans le pot commun.

5.2 Démission Julien WATELET et création d'un poste évènementiel/organisations

Le Comité Directeur Fédéral acte la démission de M. Julien WATELET, Attaché de Presse. Un recrutement est en cours.

Par ailleurs, un poste évènementiel et organisations sera prochainement mis en place.

Gil PELLAN interroge le Président sur la personne qui sera chargé de l'organisation des évènements.

Le Président indique que l'organisation du secteur évènementiel est en cours de restructuration avec deux postes à l'étude :

- un chargé de mission évènementiel qui sera recruté en janvier 2009,
- la création d'un responsable interne de Régie.

Le chargé de mission P. JEANROT indique qu'il a proposé à Johan SOUMY de prendre en charge cette mission.

5.3 Candidature Ligue Européenne féminine/TQCM féminin

Un courrier a été adressé aux Ligues Régionales afin de proposer la prise en charge de ces évènements.

Claude GANGLOFF rappelle qu'il y a des problèmes de salle en France ayant des capacités suffisantes pour accueillir ces organisations.

La ligue Européenne féminine s'étale entre le week-end du 22/24 Mai et le week-end du 26/28 Juin (6 Weekend) avec une phase finale prévue les 4 et 5 Juillet.

5.4 Point télévision

Sport + s'est positionné sur les matchs de Coupe d'Europe, les matchs de Ligue Mondiale et deux matchs féminins.

Le rendez-vous avec France Télévision est fixé au 12 Janvier.

Concernant la Ligue Européenne, MA CHAINE SPORT pourrait diffuser mais les frais de production sont à négocier.

Concernant Orange TV, des contacts Beach Volley et Indoor ont été pris. Il faudra aller plus loin et éviter des négociations séparées, Beach, Indoor, LNV.

Concernant le TQCM, les droits TV n'ont toujours pas été trouvés.

5.5 Marketing - communication

Le chargé de mission estime que le service Marketing, communication n'est pas suffisamment performant.

Ce secteur doit être repensé et reconstruit, notamment suite au départ de Julien WATELET.

Un travail en commun avec la LNV autour du produit Volley-Ball est en cours.

Il pense qu'il serait bon qu'un groupe, attaché au marketing, se crée afin de développer le produit Volley-Ball, notamment avec des apporteurs d'affaires.

Gil PELLAN demande s'il sera prochainement possible d'avoir un retour sur les pistes qui avaient été développées par Thibaud SARRAZIN.

Il s'étonne par ailleurs que les joueurs mis en avant dans le cadre du magazine de la FFVB ne soient pas dans les filières de formation. Le Président indique que le comité de rédaction du magazine sera revu afin d'éviter ces erreurs.

5.6 Coupe de France senior

Claude GANGLOFF indique que pour les finales de Coupe de France senior, c'est au secteur Marketing de prendre en charge cette organisation.

Le tirage au sort du prochain tour aura lieu lors d'une rencontre télévisée à Cannes le 6 Janvier.

6. HAUT-NIVEAU – FORMATION

6.1 Equipes de France

Le Président, le Vice-Président chargé du Haut-Niveau et de la Formation et le DTN adjoint ont rencontré Philippe BLAIN afin de faire le point sur le programme 2009, le staff 2009, les joueurs et les objectifs de l'olympiade.

Les objectifs de l'olympiade pour l'équipe masculine :

Qualification aux JO 2012 et podium.

Nous serons peut-être amenés à organiser un TQO, en Mai, Juin 2012, si nous ne sommes pas qualifiés avant.

Dans cette perspective, l'équipe doit monter en puissance et doit être prête en 2011.

L'objectif est d'être sur le podium des championnats d'Europe 2011.

2009 – participation aux Championnats d'Europe avec pour objectif une qualification automatique aux championnats d'Europe 2011.

En 2009, l'objectif est également une qualification aux Championnats du Monde 2010.

En 2010, l'objectif est de terminer dans les six premiers aux Championnats du Monde.

Une rencontre prochaine est prévue avec le staff des équipes de France féminine afin de définir leurs objectifs. De la même manière, une réunion sera organisée avec les entraîneurs nationaux de Beach Volley, afin de mettre en place les équipes de France pour un objectif 2012/2016.

6.2 Réunion sur l'aspect sportif avec la LNV

Une réunion a été organisée avec la LNV pour travailler sur l'évolution des championnats élite.

La réflexion est engagée et sera présentée le 15 Janvier prochain.

Pour 2010/2011 (Pro A entre 12 et 14 – Pro F entre 10 et 12).

La réflexion principale intervient sur le second niveau entre une différenciation territoriale ou de niveau.

6.3 Groupe de travail formation FFVB – LNV - DTN

L'objectif est de mettre en adéquation la filière fédérale et les filières de formation des clubs. André GLAIVE fait part de l'excellent esprit qui prévaut entre la LNV, la DTN et la FFVB sur ces dossiers, comme d'ailleurs sur les dossiers sportifs.

Des propositions seront faites en début d'année sur ce point.

Dans ce groupe de travail, les techniciens fédéraux ont tiré la sonnette d'alarme concernant la détection et la préformation. Un certain nombre de Ligues Régionales, suite à la suppression de l'aide fédérale pour les CRE, a fortement diminué le nombre de jours de stage.

André GLAIVE a demandé à la Commission Centrale Financière de réétudier un projet de subvention CRE aux ligues et de le budgétiser pour 2009.

7. SECTEUR FEMININ

La première réunion du secteur féminin s'est tenue le 6 Décembre dernier à Montpellier. Pour la première réunion, un groupe restreint a été constitué pour lancer les premières bases de réflexion.

Beaucoup de personnes se sont proposées pour participer à cette réunion. La Vice-Présidente souhaite les remercier. Ils seront invités sur une prochaine réunion.

L'ordre du jour a permis de faire le point sur les équipes de France féminines, le programme 2009 et les perspectives, le rapport de Ludovic PAILLE suite au TQGP à Omsk, le marketing-communication et le projet de refonte des championnats nationaux.

Un compte rendu plus complet sera édité prochainement. Des propositions concrètes devraient voir le jour rapidement.

8. DOM-TOM

Lucie BAWEDIN, chargée de mission DOM-TOM présente un texte d'orientation sur les DOM-TOM (joint).

Les grandes orientations sont validées par le Comité Directeur Fédéral.

9. BEACH VOLLEY

9.1 Projet Beach

Un projet de structuration de développement de la pratique est en cours de mise en œuvre.

Les grandes orientations ayant été votées par le Comité Directeur Fédéral, il est du rôle de la Commission Centrale de Beach Volley de les mettre en œuvre.

Le premier niveau de pratique est le niveau loisir. Une date unique pour le Beach Volley de masse sera organisée en juin (2x2/3x3).

Un second niveau de pratique pourrait exister dans les Ligues Régionales. Des inter-ligues pourraient être organisés.

Le circuit inter-académique pourrait être repris par la fédération en 2010.

Les niveaux 3 et 4 sont du domaine de la DTN et des axes de développement seront prochainement actés.

Lucie BAWEDIN regrette que le Championnat de France UNSS ait été abandonné. Il est important que la dynamique reparte du terrain. Une expérience de Rhône-Alpes peut servir de base à la réflexion sur ce point. Sylviane TROLARD et Jean-Marie SCHMITT estiment que c'est à la FFVB de faire des propositions à l'UNSS pour renouveler ce type de championnats.

Frédéric CROS déplore le manque de terrain sur le territoire national.

9.2 France Beach volley Tour

17 tournois en perspective. Un travail autour de la redevance a été engagé par la commission.

Les redevances des séries 1A féminines seront supprimées afin de développer la pratique féminine. Il est important que le cahier des charges soit suffisamment précis pour que les économies effectuées par les organisateurs permettent bien le développement du Beach Volley féminin et par un meilleur accueil des masculins.

André LECLERCQ attire l'attention de la Commission Centrale de Beach Volley sur le partenariat entre le CNOSF et Orange TV qui prend en charge à 80% les frais de production.

Gil PELLAN attire l'attention de la commission sur le positionnement d'Orange sur ce dossier, notamment le discours de ses commerciaux qui est parfois différent de l'accord Orange TV/CNOSF/fédérations.

10 DTN

10.1 Contrat de l'entraîneur national

Christian ALBE interroge le Président sur la reconduction du contrat PO de Philippe BLAIN au niveau du Ministère. Son contrat est reconduit jusqu'en septembre 2009.

10.2 Projet DTN

Le travail principal de la DTN aujourd'hui est de travailler sur le budget en collaboration avec la Commission Centrale Financière.

La Commission Centrale Financière a intégré l'intégralité des projets DTN aujourd'hui. Quand le retour de la convention d'objectifs sera acté, les objectifs et les actions seront revus à l'aulne des moyens financiers.

Les projets DTN seront montés autour de 3 thèmes de la LOLF :

Développement du sport de Haut niveau

- Performance

Objectif d'un podium aux JO pour les masculins et une qualification aux JO pour les féminines. Le Haut-Niveau Beach Volley sera redéfini mais avec également un podium à la clé en 2012.

- Excellence

Les représentants de la DTN demandent que les entraîneurs LNV soient impliqués dans la mise en place du programme de Haut-Niveau.

Développement des métiers du sport et pratique des adultes

Promotion du sport pour le plus grand nombre

Gil PELLAN indique que le Ministre a annoncé des modifications dans les objectifs du Ministère. Le Président précise que lors de la prochaine visite au Ministre, les nouveaux axes seront probablement précisés.

Mission des cadres techniques – le Ministère n'a pas totalement défini le lien avec les cadres régionaux.

Concernant les cadres rattachés aux pôles espoirs, la diminution du nombre de CREPS peut nous inquiéter. L'important aujourd'hui est de recentrer la mission des cadres d'Etat sur la formation des entraîneurs, la formation des joueurs et la détection.

Concernant l'aide à l'emploi des agents de développement, celle-ci sera maintenue. Toutefois, la Ligue ou le Comité Départemental bénéficiaire doit élaborer un plan de développement pour la prochaine olympiade avec comme objectif une augmentation du nombre de licenciés jeunes et seniors et la mise en place de critères permettant d'apprécier l'évolution du plan de développement.

10.3 Postes ligues sans CTR

La DTN, en lien avec la CCF, fera des propositions aux 4 ligues qui n'ont pas de technicien.

10.4 Aides à l'emploi Nouvelle-Calédonie/La Réunion

Le Comité Directeur Fédéral adopte les propositions du Bureau Exécutif concernant les postes de techniciens à la Réunion et en Nouvelle-Calédonie

10.5 Poste coordinateur fédéral développement

L'appel à candidature est actuellement terminé. Le recrutement est en cours de finalisation.

11. RELATIONS INTERNATIONALES

11.1 FIVB

Le Président remercie André LECLERCQ sur son intervention dans le dossier de la World Serie à Marseille. Elle pourra bien se dérouler.

André LECLERCQ attire l'attention sur l'importance du renouvellement de 2012 au sein de la FIVB.

Il rappelle le travail d'Annie PEYTAVIN à la présidence de la commission médicale, de Philippe BLAIN à la présidence de la commission des entraîneurs et de M. Michel HENAULT, Président de la commission de la presse.

Le Président souhaite que nous valorisons la présence et le travail de nos représentants dans les instances internationales.

Gil PELLAN interroge André LECLERCQ sur la participation financière demandée aux pays dans le cadre de la Ligue Mondiale 2009. Serge DELOUTRE lui indique que la participation est de 400 000 \$US. Il indique que Sport + paie directement cette redevance auprès de la FIVB.

Gil PELLAN interroge André LECLERCQ sur le positionnement de la FIVB au regard du Beach Volley qui lui rapporte beaucoup mais qui ne s'investi pas assez, selon lui, dans le développement des pays.

André LECLERCQ indique que le Beach Volley est déficitaire à la FIVB et que la nouvelle direction de la FIVB souhaite rendre rentable cette activité. Cela ne va pas dans le sens souhaité par Gil PELLAN.

11.2 CEV

La France dispose de 3 superviseurs Français en Champion's League et 11 personnes qui peuvent superviser en Challenge Cup et en Coupe CEV. Jacques SHAW rappelle l'importance de respecter les cahiers des charges des manifestations de Coupe d'Europe.

Il estime que nous devons mieux aider les clubs qui nous représentent en Coupe d'Europe.

Gil PELLAN interroge Jacques SHAW sur la menace qui planait sur certaines de nos organisations au regard de la qualité des salles dans notre pays. Jacques SHAW estime que les dérogations continueront à exister.

11.3 Beach Volley CEV

Jean-Pierre FLEUTIAUX qui siège à la commission européenne de Beach Volley explique son rôle au sein de cette commission.

Le Président le félicite pour sa nomination en qualité de superviseur de la CEV.

Une proposition d'accueil de la commission européenne de Beach Volley à Dijon en 2009 a été lancée.

Gil PELLAN indique qu'il avait pris l'engagement de cette organisation. Le Comité Directeur Fédéral approuve cette organisation.

Un projet d'étape de Championnat d'Europe senior ou jeune pourrait voir le jour. Le Président demande à la Commission Centrale de Beach Volley de regarder si des sites peuvent être intéressés par ce type d'organisation.

11.4 AIFVB

L'AIFVB souhaite, après l'expérience à la FFVB, s'investir plus encore dans le Volley-Ball français, notamment de la LNV.

Des discussions plus approfondies semblent devoir avoir lieu entre l'AIFVB et la LNV.

Il souhaite que les adhérents de l'AIFVB s'investissent dans l'accompagnement des équipes de France. Le Président DELOUTRE rappelle que les administrateurs fédéraux seront formés dans ce cadre. Au-delà de la représentation naturelle des administrateurs FFVB, un accompagnement AIFVB pourra être envisagé en cas d'absence de représentant élu.

12. LNV

La LNV travaille à diversifier les jours d'implantation des matchs pour éviter la multiplicité des rencontres le samedi soir.

Elle travaille aussi à l'organisation d'un évènement autour de la finale du Championnat de France.

13. MEDICAL

Richard GOUX insiste sur la multiplication des compétitions et sur l'intégrité physique des joueurs. Il se félicite que la LNV ait un projet de commission médicale et d'un règlement médical.

Au niveau de la DTN, il y a deux collectifs qui posent problème en terme de suivi des sportifs de Haut-Niveau ; les équipes de France senior A en raison de la surcharge d'entraînement et de compétition.

Le Président indique à la DTN que ce suivi est une priorité et demande au DTN adjoint de saisir les entraîneurs nationaux de cette obligation.

La loi impose aux fédérations de former des escortes et des délégués fédéraux lors des contrôles antidopage.

A partir du 1^{er} Janvier 2009, des escortes pourront être établies. Seules 10 personnes seront formées au 31 Décembre au niveau de la FFVB.

La LNV attire l'attention de la Commission Centrale Médicale sur le délai très court de mise en œuvre de cette formation.

La LNV s'engage à former des escortes et des délégués fédéraux pour les matchs de Pro.

14. DIVERS

Une carte de dirigeant et de technicien est en cours d'impression.

Le Président
Serge DELOUTRE

Le Secrétaire Général
Daniel MINNE

Destinataires :

Liges Régionales Métropolitaines et d'Outre-Mer/Comités
Départementaux/Membres du Comité Directeur Fédéral/Membres des
Commissions Centrales/Direction Technique Nationale/Autre Diffusion

Date de rédaction : 06/01/2009
Adoption : Adopté par le CDF N°7 des 27/28 février 2009
Date de diffusion : 07/04/2009
Auteur : Daniel MINNE